



Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath
Commune de Frasnes-lez-Anvaing

AVIS : ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION A LA VOIRIE COMMUNALE

(Décret du 6/02/2014 relatif à la voirie communale)

7910 ANVAING :

SUPPRESSION SENTIER n°51 et **SUPPRESSION PARTIELLE SENTIER n°28**

Le Collège Communal porte à la connaissance du public qu'une demande de modification de voirie tendant à la **suppression du sentier n°51 et à la suppression partielle du sentier n°28** sur les parcelles situées Rue Outre et Chemin de Milommée à 7910 ANVAING, cadastrées 9^{ème} DIV- 51001 section B ns°869B, 869C, 869D, 323D et 318A, 324B, 316H, 313G, 308K et 302B, a été introduite par :

Madame HOLVOET Jacqueline, Rue Outre, 45 à 7910 ANVAING.

Date de l'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
01/10/2026	06/10/2026	<u>Lieu</u> : Administration communale, Place de l'Hôtel de Ville, 1 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL. <u>Date de clôture</u> : 05/11/2026 <u>Heure de clôture</u> : 11H00.	Collège des Bourgmestre et Echevins, Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Travaux de l'Administration Communale de FRASNES-LEZ-ANVAING – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL :

- Du LUN au VEN de 8h à 12h et MERC de 13h à 16h
- VEN de 15h à 19h
- Sur rendez-vous éventuel à définir préalablement avec le service TRAVAUX, au 069/87.16.38.

Les réclamations et observations écrites seront adressées par courrier, durant la durée de l'enquête publique au Collège Communal, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale, dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'au **05/11/2026** à 11h00.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur ladite demande de modification de voirie est le **Conseil Communal**.

FRASNES-LEZ-ANVAING, le 1er octobre 2026.

Pour le Collège Communal,

Le Directeur Général f.f.,

Mme MAES Valérie.



Le Bourgmestre,

Mr DUPIRE Jacques.